

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 173 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Bruno GILLES - Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Pascal CHAUVIN - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Julien BERTEI

représenté par Camélia MAKHLOUFI - André BERTERO représenté par Christian DELAVET - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Sarah BOUALEM représentée par David GALTIER - Linda BOUCHICHA représentée par Laurent BELSOLA - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Martin CARVALHO représenté par Grégory PANAGOUDIS - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Jean-Jacques COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Marc DEL GRAZIA représenté par Bernard DEFLESSELLES - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Gérard FRAU représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Sophie GRECH représentée par Monique FARKAS - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Michel LAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Richard MALLIE représenté par Daniel GAGNON - Maxime MARCHAND représenté par Amapola VENTRON - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Lourdes MOUNIEN - Danielle MENET représentée par Danielle MILON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Pascale MORBELLI représentée par Isabelle ROVARINO - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Catherine PILA représentée par Emilie CANNONE - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Anne REYBAUD représentée par Martine CESARI - Dona RICHARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Alain ROUSSET représenté par Laurent SIMON - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Franck SANTOS représenté par Bernard RAMOND - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHÉL - Yves MORAINE - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Michèle RUBIROLA - Aïcha SIF - Marie-France SOURD GULINO - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Régis MARTIN représenté à 13h40 par Chantal GARCIA - Gérard AZIBI représenté à 15h48 par Christine JUSTE - Robert DAGORNE représenté à 16h00 par Jean David CIOT - Hervé GRANIER représenté à 16h10 par Philippe GRANGE - Françoise TERME représentée à 16h10 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h23 par Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO représenté à 16h25 par Nicole JOULIA - René-François CARPENTIER représenté à 16h38 par Vincent GOYET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK à 14h24 - Sébastien JIBRAYEL à 14h24 - Didier REAULT à 15h05 - Jean-Yves SAYAG à 15h11 - Corinne BIRGIN à 15h22 - Samia GHALI à 15h46 - Lionel DE CALA à 15h48 - Nasser BENMARNIA à 15h48 - Gilbert SPINELLI à 15h55 - Yannick OHANESSIAN à 16h00 - Marie BATOUX à 16h04 - Monique FARKAS à 16h15 - Georges ROSSO à 16h30 - Yves MESNARD à 16h30 - José MORALES à 16h30 - Grégory PANAGOUDIS à 16h30 - Jocelyne POMMIER à 16h30 - Jean-Marc COPPOLA à 16h30 - Véronique PRADEL à 16h30 - Christophe GONZALES à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h35 - Jean-Louis VINCENT à 16h42 - Marc FERAUD à 16h42 - Eric GARCIN à 16h43 - Jean-David CIOT à 16h47 - Cédric DUDIEUZERE à 16h51 - René RAIMONDI à 16h55 - Arnaud MERCIER à 16h55 - Jean-Pascal GOURNES à 16h55 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h55 - Monique FARKAS à 17h04 - Philippe GRANGE à 17h05 - Christian NERVI à 17h05 - Ulrike WIRMINGHAUS à 17h06 - Nathalie TESSIER à 17h17 - Michel RUIZ à 17h20 - Sophie CHAVE à 17h20 - Alexandre DORIOL à 17h23 - Camélia MAKHLOUFI à 17h23 - Nicole JOULIA à 17h30 - Anne MEILHAC à 17h34.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-001-17122/24/CM

■ Approbation du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence avant consultation du public **106629**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le bruit représente le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages sanitaires en Europe, derrière la pollution atmosphérique.

La cartographie du bruit validée en 2021 par le Conseil de Métropole montre que sur notre territoire le bruit routier est la première source de nuisances sonores occasionnées par les infrastructures à l'échelle de la Métropole. En effet, il soumet environ 5 % de la population, ainsi que 160 établissements d'éducation ou de santé, à des niveaux sonores moyens sur 24h (indicateur Lden) supérieurs à la valeur limite réglementaire. Le bruit aérien est la seconde source de nuisances sonores.

Afin d'améliorer la situation, la Métropole doit définir son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et répondre ainsi à ses obligations réglementaires.

Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est donc un document stratégique sur un territoire ou une infrastructure pour la gestion du bruit dans l'environnement. C'est l'outil de proposition et d'orientation d'actions de la politique d'évaluation et de gestion du bruit dans l'environnement.

Le projet de Plan de Prévention de Bruit de la Métropole annexé au présent rapport devra être mis à la disposition du public durant une durée de 2 mois conformément aux exigences réglementaires. La synthèse des contributions du public seront intégrés dans une nouvelle version du PPBE, qui devra faire l'objet d'une nouvelle délibération en Conseil métropolitain.

Le PPBE de la Métropole, qui fait l'objet du présent rapport, présente ainsi les éléments suivants.

1 – Caractérisation des enjeux sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Afin de définir les secteurs à enjeux pour son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a sélectionné plusieurs critères basés sur les données sonores et urbaines : les niveaux d'exposition au bruit, la densité de population et l'antériorité du bâti.

Près de 1.000 secteurs ont ainsi été identifiés, répartis sur 54 communes de la Métropole, la commune de Marseille regroupant 80 % des secteurs.

La moitié de ces infrastructures sont gérées par la Métropole ou au niveau communal.

Afin de définir les objectifs de réduction du bruit sur ces zones à enjeux (ZE), il convient de déterminer de manière plus précise les Points Noirs du Bruit réels sur ces périmètres.

Cette action est planifiée sur 2025 et 2026.

Par ailleurs, 31 % de la population vit dans un secteur dont la nuisance est inférieure à 55 db(A). La Métropole Aix-Marseille-Provence a choisi de porter une attention particulière aux Zones de moindre bruit en milieu urbain. Pour ce faire, un focus sur les parcs et les jardins publics en tant qu'espaces de ressourcement « potentiels » a été effectué. En effet, les résultats du diagnostic des ZE indiquent que la majorité des personnes surexposées au bruit réside dans les grands centres-villes. La proximité d'espace de répit pour ces populations, représente donc un enjeu important.

2 - Recensement des mesures/actions visant à prévenir ou réduire les effets du bruit dans l'environnement mises en œuvre dans les 10 années précédentes

La Métropole a recensé les actions portées par l'ensemble des gestionnaires de son territoire mises en œuvre depuis 10 ans et pour les 5 prochaines années. Cet état, exposé sous forme de fiches synthétiques, montre qu'une dynamique territoriale est en place depuis de nombreuses années. Ainsi près de 10 opérations de traitement de bruit ont été conduites ou sont actuellement programmées sur le territoire, permettant la protection d'environ 1000 logements et de deux écoles pour un coût approximatif de 21,4 millions d'euros partagés selon les gestionnaires.

3 – Identification des actions prévues dans les 5 années à venir

La Métropole souhaite poursuivre cette dynamique en mettant en place de nouveaux leviers nécessaires pour favoriser la protection des secteurs à enjeux. Le cadre d'intervention prévu par la Métropole s'articule autour de 3 axes et 10 thématiques prioritaires :

a / Agir pour réduire l'exposition au bruit

Cet axe a pour but de proposer aux gestionnaires d'infrastructure et aux communes des financements permettant aux projets de prévention ou de réduction du bruit d'être menés à bien, comme le cofinancement d'opération de résorption de PNB, l'intégration du confort acoustique dans la rénovation de l'habitat, la valorisation des Zones Calmes, l'accompagnement au déploiement de radars sonores.

b / Améliorer la connaissance et diffuser l'expertise

Mieux connaître les secteurs à enjeux, les ressentis des habitants, accompagner les communes et les gestionnaires dans leur projet est fondamental pour améliorer le cadre de vie des métropolitains.

C'est pourquoi, en complément de ses obligations réglementaires, la Métropole s'est engagée à approfondir le diagnostic des Points Noirs du Bruit en zone urbaine et à déployer un Observatoire de l'environnement sonore pour compléter la cartographie du bruit issue de la modélisation par un dispositif de monitoring urbain ou des études acoustiques.

La Métropole dispose d'un parc de 10 stations de mesure du bruit de haute précision qui permettent de suivre l'environnement sonore des secteurs d'intérêt sur de longues périodes, ainsi que de moyens d'enquêtes et outils de sensibilisation sur le thème du paysage sonore.

Elle peut ainsi soutenir les communes et les porteurs de projets pour prendre en compte, mesurer et évaluer les projets au regard du paysage sonore.

c / Mieux partager l'information sur le bruit avec les citoyens

La Métropole est attendue comme un relais sur les compétences qu'elle porte pour le compte des communes et des associations auprès des autres gestionnaires de voies.

Un comité permanent de dialogue pourrait ainsi être créé en réunissant tous les acteurs concernés y compris les associations du territoire. Il vise à établir le bilan de l'année des actions portées par l'ensemble des acteurs du bruit sur le territoire, présenter les études en cours.

Enfin, la Métropole souhaite former et sensibiliser les habitants et notamment les scolaires sur les impacts sanitaires du bruit dans l'environnement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° TCM-009-10711/21/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2021 validant les cartes stratégiques de bruit (sources : route, aérien, industrie) ;
- La délibération n° TCM-001-13070/22/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2022 validant cartes de bruit stratégiques liées aux nuisances issues du bruit ferré.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les obligations réglementaires incombant à la Métropole en termes de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ;
- La politique d'amélioration de l'environnement sonore de la Métropole.

Article 1 :

Est arrêté le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

La délibération ainsi que le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera mis à disposition du public pour une durée de deux mois.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON